

**DEPARTEMENT  
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
D'ALES**

**SEANCE DU 12 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHANEL, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :** Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

**Excusés :** Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

**Absents :** Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

**Ne prenant pas part au vote :** Jean-Pierre DE FARIA,

**Secrétaire de séance :** Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 3

Nombre de votants : 19

**DELIBERATION 2023-15. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAUX - EXERCICE 2022.**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Le rapporteur rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice CHANEL, adjoint aux finances, présente au conseil municipal les résultats du compte de l'exercice 2022 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable d'Alès.

Considérant que Monsieur le Maire est sorti de la salle des délibérations conformément à la loi, pour laisser la présidence à Monsieur Fabrice CHANEL adjoint aux finances pour le vote du compte administratif :

- Donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF	
	Fonctionnement	Investissement
<b>RECETTES 2022</b>	630 920.97	192 734.18
<b>DEPENSES 2022</b>	643 386.80	491 438.76
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	-12 465.83	-298 704.58
<b>Report antérieur (2021)</b>	31 382.26	158 367.92
<b>Résultat global de clôture</b>	18 916.43	-140 336.66
<b>Restes à réaliser dépenses 2022</b>		99 727.11
<b>Restes à réaliser recettes 2022</b>		236 437.37

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application en ligne « Recours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accuse de réception en préfecture

030-21309272-20230412-20230412

Reçu le 15/04/2023

Page 1 sur 2

202315-DE

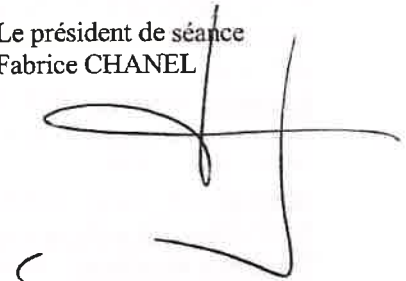
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 18 916.43€  
DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 140 336.66 €

**Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,**  
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**APPROUVE** le compte administratif 2022 tel qu'il est présenté.

Le Secrétaire de séance  
Angéla LAVIE



Le président de séance  
Fabrice CHANEL



Certifié exécutoire, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le : 15 AVR. 2023  
et l'affichage le : 17 AVR. 2023 :

*Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en Préfecture  
030 21 300277 20230412 20230412 202315-DE  
Reçu le 15/04/2023

Page 2 sur 2